

liens étaient jusque là vagues et contestés ; seule la personne du roi était vraiment commune à tous. Désormais, ils forment une unité politique absolue : les lois nouvelles prononcent expressément l'incorporation de la Transylvanie à la Hongrie, sous réserve de ratification par la plus prochaine Diète transylvaine ; implicitement, elles maintiennent l'incorporation de la Croatie et prononcent celles des Confins, puisqu'elles attribuent à l'une et aux autres une représentation directe au Parlement hongrois ¹. Celui-ci est désormais le symbole de l'unité de la Hongrie. Il exerce les pouvoirs de la nation ; tous les ministres sont responsables devant lui de tous leurs actes, et nul acte de l'exécutif n'est valable que contresigné par un ministre. Élu pour trois ans, il ne peut être dissous ni prorogé avant le vote du budget. Il ne siège plus à Presbourg, la capitale dynastique, la ville des magnats, plus qu'à moitié allemande, mais à Pest, la vraie capitale nationale, ville magyare et révolutionnaire. Il ne représente plus une aristocratie, mais le peuple. La Chambre basse ne comprend plus des ablégats des comitats et des délégués de corporations privilégiées, mais des représentants des circonscriptions électorales, des représentants du peuple. Le suffrage, largement étendu sans être universel, appartient au cens et aux capacités ². 377 députés représentent la Hongrie et la Slavonie ; 18³ la Croatie ; 15, à titre provisoire, les Confins militaires, dont la situation définitive sera déterminée plus tard : 69 représenteront la Transylvanie après l'union. Les députés reçoivent une indemnité parlementaire. — Toute l'organisation sociale est soumise à une réforme démocratique. Les privilèges des nobles sont abolis ; les charges féodales supprimées, sans indemnités pour le clergé, avec indemnité pour les anciens seigneurs terriens ; l'organisation des comitats et des villes est mise en harmonie avec les nouveaux principes ; l'égalité et la

1. Cette représentation, il est vrai, est plus faible que celle des pays proprement hongrois. Le rapport de la population, en ce qui concerne la Croatie et ses Confins comparés à tout le reste du territoire hongrois — sans la Transylvanie — est de 1 à 10 environ : le rapport de la représentation de 1 à 15 environ. Cf. Hain, *Statistik des Kaisertums Oesterreich*.

2. Tous les anciens électeurs ; tous les propriétaires d'une maison valant 300 florins dans une ville ou d'un quart de session (mesure féodale variable suivant les contrées) ; tous les commerçants établis à leur compte, tous les artisans employant au moins un aide ; quiconque possède un revenu assuré de 100 florins d'argent ; les détenteurs de diplômes (les capacités), les citoyens qui avaient dans les villes le droit de bourgeoisie, sont électeurs.

3. Élus par les circonscriptions, et non, comme aujourd'hui, par la Diète d'Agram.